



PIÈCES AUTOMOBILES

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS
Tél. : 04 20 100 200
Fax : 04 26 99 58 18
www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.
Magasinier : du : 22/04/2024
Echéance le : 31/05/2024
LAMERAND DELPHINE

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

Page 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	VIN	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4503449	0165285			Zone Expedition : 03			5181131
Désignation	N° Pièce	Quantité	C	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5181131 DU 22/04/2024 **							
BEL YANNICK							
RAVIVEUR CUIR	ECO8720 C13597	1,00	4	16,39	30,00	11,47	11,47
RAVIVEUR CUIR	ECO8720 C13597	1,00	4	0,00	30,00	0,00	
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 11,47							
OFFERT							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants TVA		Total TTC	
PI : 11,47				(4) 20,000		13,76	
MO : 0,00 11,47				11,47			
DIV : 0,00				2,29			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 4503449
N° Client : 0165285
N° Commande : 5181131

Echéance le : 31/05/2024

22/04/2024 13,76



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facture et le tout l'objet d'une facture d'achat. Les acquiescements sont en principe en application de l'article 4416 du Code de Commerce. Il est expressément convenu que le client s'engage à payer les factures dans les délais indiqués et ne pourra se dispenser de payer les factures dans les délais indiqués. En cas de défaut de paiement, le client s'engage à payer les factures dans les délais indiqués. En cas de défaut de paiement, le client s'engage à payer les factures dans les délais indiqués.

RESERVES DE PROPRIETE : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article 122 du Code de Commerce. Les risques sont à la charge du client jusqu'au paiement intégral de leur prix.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.